

L'ajournement

L'employeur est sensible aux préoccupations des employés face aux rapports hiérarchiques traditionnels et toute la question est actuellement soumise à un examen. Parallèlement, il nous faut admettre que les écarts salariaux traditionnels peuvent refléter une sous-évaluation du travail effectué surtout par des femmes et c'est là un problème dont s'occupe le gouvernement grâce à ses mesures sur la parité salariale. Lorsque sera terminée, normalement à l'automne 1988, une étude sur la parité de rémunération, le président du Conseil du Trésor en étudiera les recommandations, et j'ai la conviction qu'il leur donnera les suites voulues.

L'initiative patronale-syndicale sur la parité de rémunération ne règlera pas tous les problèmes de travail dans la Fonction publique, mais elle aura un effet sur ce problème très important qu'est la discrimination salariale fondée sur le sexe.

[Français]

La présidente suppléante (Mme Champagne): La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 14 heures, conformément à l'article 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 27.)
